

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MIL DIX, LE VINGT-SEPT MAI à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Longueil-Annel se sont réunis en séance publique au lieu habituel de leurs réunions, sous la présidence de Monsieur BEURDELEY, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit le 20 mai 2010.

Membres présents : MM. BEURDELEY, TASSIN, VERSTRAETE, CHRETIEN, CAPELLE MMES FRENOY, DEBACQ, DOURLANT, FERRO-DEROUBAIX, FUSIN, MARMETH, VANDENBROM, MM BERGE, CORNU, LAVALLARD, PANSART, BAUDESSON, ENGELIN.

Membres absents représentés : Mme BROUTIN par Mme DOURLANT.

L'assemblée unanime a désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Eric LAVALLARD. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Motion : création d'un barreau ROISSY PICARDIE

La Commission Nationale du Débat Public, saisie par Réseau Ferré de France (RFF), ouvre un débat sur la création d'une nouvelle ligne ferroviaire reliant la ligne à grande vitesse qui dessert Roissy à la ligne « classique » Paris-Creil-Amiens.

Grâce à une ligne nouvelle de quelques kilomètres, ce projet de maillage va créer un lien au nord de Roissy entre le réseau à grande vitesse (LGV d'interconnexion desservant Roissy) et le réseau classique (ligne Paris-Creil-Amiens). Cette liaison doit permettre l'accessibilité des villes de Picardie et de sa capitale régionale, Amiens, à la plate-forme aéroportuaire de Paris-Roissy Charles de Gaulle avec son interconnexion vers le réseau TGV national et européen. (Londres – Bruxelles). Les voyageurs picards pourraient ainsi bénéficier des 130 destinations proposées au départ de la gare TGV: Strasbourg, Lyon, Marseille ou encore Bordeaux. Trois heures pour effectuer le trajet Amiens-Lyon.

Elle permettra également d'assurer les liaisons directes domicile – travail entre les principales villes du Sud de la Picardie et le pôle d'emplois de Roissy en réduisant les temps de parcours et les changements de trains pour les voyageurs.

Considérant qu'il faut améliorer l'accessibilité de la Picardie à la grande vitesse ferroviaire en mettant en place des dessertes TGV directes entre AMIENS, CREIL et l'ensemble des villes concernées vers CDG – TGV et au-delà vers l'Est, le Sud et l'Ouest de la France. Les habitants du territoire éviteront ainsi un changement pénalisant à PARIS et bénéficieront de gain de temps pouvant atteindre 30 à 40 minutes sur des trajets vers les grandes métropoles régionales.

Considérant qu'il faut renforcer l'attractivité du pôle multimodal de ROISSY CDG avec des fréquences et un nombre de destination accrus, notamment vers le Nord de l'Europe. La ligne

nouvelle donne une alternative aux gares parisiennes pour l'accès au nord de l'Ile de France à la grande vitesse.

Considérant que le projet est vital et indispensable pour le développement économique de la région car il favorise l'accès à l'emploi sur la plateforme ROISSY CHARLES DE GAULLE, il facilite l'arrivée de nouvelles entreprises sur notre territoire et améliore l'accès au national et international.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND** clairement et solennellement position pour la création du barreau ROISSY - PICARDIE. Son aboutissement est essentiel en termes d'aménagement du territoire sur les plans économiques, sociaux, touristiques dans une perspective d'aménagement durable du développement de notre région, privilégiant les transports ferroviaires sur la route.
- **MANIFESTE** son soutien à l'option de passage centrale du fait d'un linéaire plus court (6 Km), d'un coût moins élevé (155 millions €) et des enjeux modérés en termes de paysage et de milieux naturels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Daniel BEURDELEY

